



Saint Ouen, le 25 septembre 2025

FORÊT RÉGIONALE DE VERNEUIL

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Les chantiers prévus initialement de se dérouler au mois d'août devraient démarrer au début du mois d'octobre. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à prélever un certain nombre d'arbres pour sécuriser le site et préparer les interventions futures. Ils vont se dérouler dans le bois de la Demi-Lune au nord du massif, et dans le bois de la Justice au sud.

Des travaux de débroussaillage vont également être réalisés pour améliorer les boisements, dans le bois de la Justice.

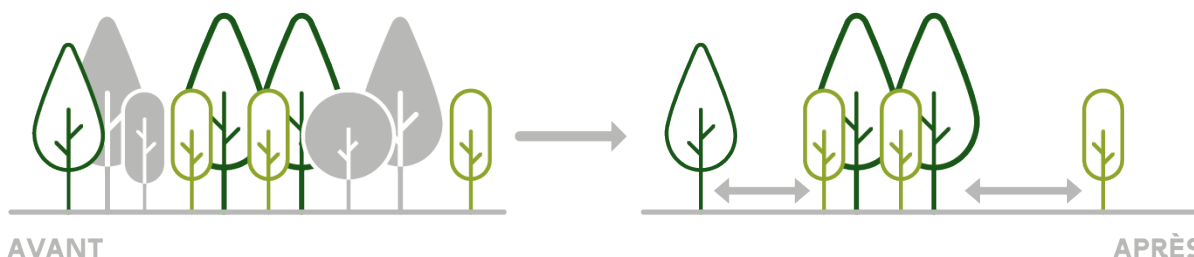
Sécuriser la promenade : des coupes sanitaires et de sécurité

Des coupes sanitaires vont avoir lieu, avec le retrait de châtaigniers malades de l'Encre¹ pour garantir le renouvellement et la pérennité des boisements. La régénération naturelle² sera ensuite privilégiée. Elle sera accompagnée, si nécessaire, de plantations d'essences adaptées au sol et plus résistantes aux changements climatiques.

Des coupes de sécurité vont également avoir lieu long des allées et en lisière de forêt, avec le retrait de quelques arbres identifiés comme dangereux car vieillissants, malades, endommagés ou encore fragilisés par des aléas climatiques. Ils présentent des risques de chute de branches voire de l'arbre lui-même.

Préparer les interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

La création de cloisonnements est réalisée pour préparer les interventions nécessaires à l'entretien et au renouvellement de la forêt. Des axes de circulation, parallèles entre eux, vont être aménagés afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus d'y circuler et ne doivent pas s'en écarter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée.



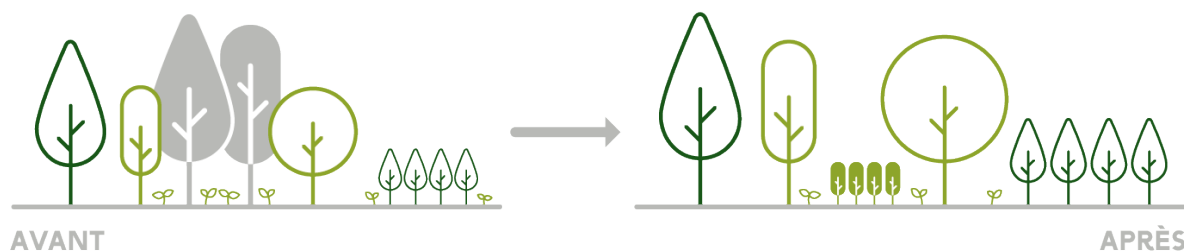
Des travaux de débroussaillage réalisés dans le cadre de la gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

L'ensemble des interventions en forêt régionale de Verneuil sont programmées dans le cadre de l'aménagement forestier du massif (voir encadré). Ils consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares.

Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature en forêt régionale de Verneuil, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, maintenir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir mais aussi maintenir les arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).

Les travaux de débroussaillage prévus ont lieu dans le cadre de ce mode de gestion, pour améliorer les boisements.



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la forêt régionale de Verneuil, il est planifié de **2023 à 2037**.

¹ L'Encre du châtaignier est provoquée par un champignon parasite (*Phytophthora cinnamomi* ou *Phytophthora cambivora*), qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement.

² La régénération naturelle est le processus selon lequel les arbres se reproduisent, avec le développement de semis à partir de graines d'arbres dits « semenciers ». Une partie de ces semis est progressivement retirée, de façon naturelle (ex, broutés par les chevreuils), accidentelle (ex : piétinement) ou volontaire, par le technicien forestier, pour privilégier par exemple certaines essences.



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS